


2505 2026 10



Envoyé en préfecture le 01/04/2026  
Reçu en préfecture le 01/04/2026  
Publié le **01 AVR. 2026**   
ID : 011-211101233-20260401-AR\_2026\_004-AR

République Française - Département de l'Aude - Arrondissement de Narbonne

**ARRÊTÉ**  
N° AR\_2026\_004

Portant délégations du Maire au Deuxième Adjoint

Le Maire de Duilhac sous Peyrepertuse

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n°DE\_2026\_008 du 20 mars 2026 fixant le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Monsieur, **DAUBREGE Cyril**, Deuxième Adjoint au Maire, reçoit délégation permanente à l'effet de traiter les affaires relevant des domaines de compétences suivants :

·l'enfance-jeunesse, incluant notamment les affaires scolaires, les relations avec le regroupement pédagogique intercommunal Cucugnan-Duilhac et le SIVOS HPE, participations aux conseils d'école et aux conseils syndicaux

·le cadre de vie, incluant la préparation, l'élaboration et le suivi des projets visant à améliorer le cadre de vie des habitants notamment l'embellissement des espaces publics et des espaces verts. La promotion du bien vivre ensemble par des actions en faveur de la propreté et la lutte contre la divagation des animaux errants dans l'espace public.

·L'organisation et la mise en œuvre des actions sociales et de convivialité communale, incluant notamment la préparation et la distribution de colis de fin d'année aux personnes âgées ainsi que l'attribution de présents aux enfants de la commune ainsi que la coordination des vœux à la population.

**Article 2 :** Dans le cadre des délégations définies à l'article 1, Monsieur **DAUBREGE Cyril**, Deuxième Adjoint au Maire, reçoit délégation de signature pour tous actes, arrêtés, décisions, correspondances et documents administratifs relevant desdites matières.

Il signera les actes selon la formule suivante :

« **Pour le Maire, par délégation,**

**Le Deuxième Adjoint,**

**[Nom Prénom] »**

8505 004 04

DUILHAC  
sous Peyreperouse

Envoyé en préfecture le 01/04/2026  
Reçu en préfecture le 01/04/2026  
Publié le **01 AVR. 2026** SLO  
ID : 011-211101233-20260401-AR\_2026\_004-AR

**Article 3 :** La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, la délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

**Article 4 :** La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

DAUBREGÉ  
*[Signature]*

Fait à DUILHAC-SOUS-PEYREPERTUSE, le 01 avril 2026

Le Maire, Alex RAINERO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.